

La lutte contre les nouveaux facteurs favorisant les mariages d'enfants en Afrique de l'Est et en Afrique australe

Document d'orientation – Octobre 2025





À propos d'Equality Now

Equality Now est une organisation mondiale de défense des droits humains qui œuvre à susciter les changements juridiques et systémiques nécessaires pour mettre fin à la discrimination envers toutes les femmes et les filles, partout dans le monde. Depuis sa création en 1992, elle a joué un rôle dans la réforme de 120 lois discriminatoires dans le monde, influençant positivement la vie de centaines de millions de femmes et de filles, de leurs communautés et de leurs nations, à l'heure actuelle et pour les générations à venir.

Travaillant avec des partenaires aux niveaux national, régional et mondial, Equality Now s'appuie sur une expertise juridique approfondie et sur un large éventail de perspectives sociales, politiques et culturelles pour continuer à montrer la voie en orientant, en façonnant et en favorisant les changements nécessaires pour parvenir à une égalité des sexes durable, dans l'intérêt de toutes et tous.



À propos du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP SADC)

Le Forum parlementaire de la SADC a été institué en vertu de l'article 9(2) du Traité de la SADC et fait partie du cadre institutionnel de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Son principal objectif est de promouvoir les initiatives interparlementaires autour d'objectifs communs en vue de faire progresser la démocratie, l'État de droit et les droits humains dans la région. Guidé par son Plan stratégique (2024-2028), il est chargé d'adopter des lois types qui servent de référence pour les parlements membres en Afrique australe et au-delà. Le Forum est actuellement composé de 15 parlements membres, avec une représentation de plus de 3500 parlementaires.

Remerciements

Ce document est une publication conjointe du FP SADC et d'Equality Now. Le rapport a été rédigé par Nkatha Murungi, chercheuse indépendante et consultante. Nous souhaitons remercier Son Excellence Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale du Forum parlementaire de développement de l'Afrique australe (FP SADC), et le personnel du Secrétariat du FP SADC, notamment M. Krishna Seegobin, avocat et conseiller juridique et politique, et M. Sheuneni Kurasha, directeur des programmes, pour leurs contributions techniques et leur détermination résolue à mettre fin aux mariages d'enfants dans la région de la SADC. Nous remercions également Divya Srinivasan, Faiza Mohamed et Sally Ncube, membres du personnel d'Equality Now, pour leurs contributions à ce document.

Contents

Contexte et justification	4
Recommandations politiques	5
Analyse contextuelle	7
1. Changement climatique	8
2. Migration	9
3. Pauvreté	10
4. Conflits	11
5. Technologie	12
Réflexions générales découlant de l'analyse contextuelle	13
Conclusion	14
Endnotes	15

Contexte et justification

Le mariage d'enfants est l'une des violations les plus persistantes des droits de l'enfant dans le monde. Dans la région de l'Afrique de l'Est et australe (AEA), les progrès réalisés en vue d'éradiquer cette pratique varient considérablement d'un pays à l'autre. En général, cependant, la région enregistre toujours un taux élevé de mariages d'enfants, plus de 50 millions de victimes de mariage d'enfants vivant en Afrique de l'Est et australe¹.

Les efforts déployés pour lutter contre les mariages d'enfants sont également confrontés à un contexte qui évolue rapidement, ce qui oblige les États et les autres parties prenantes à adapter en permanence les mesures de prévention, de protection et de réponse afin de permettre des interventions efficaces. En effet, les efforts déployés pour lutter contre les mariages d'enfants ont souvent porté sur les causes et les facteurs traditionnels de cette pratique, tels que l'analphabétisme, la pauvreté et les normes sociales néfastes ancrées dans les croyances religieuses et culturelles. Si ces initiatives restent cruciales, de nouveaux défis sont apparus récemment, qui ont remodelé et intensifié les facteurs favorisant les mariages d'enfants. Ces nouveaux facteurs sapent les progrès déjà réalisés et remettent en question l'efficacité d'une stratégie de réponse axée uniquement sur les facteurs traditionnels des mariages d'enfants. Ces nouveaux facteurs sont les suivants :

- ▶ Le **changement climatique**, qui intensifie les sécheresses, les inondations et la pénurie de ressources, entraînant une augmentation du nombre de mariages d'enfants, entre autres conséquences négatives ;
- ▶ La résurgence et l'évolution des **conflits** et de l'insécurité, qui perturbent les systèmes de protection, déplacent les communautés et renforcent le recours au mariage d'enfants comme mécanisme de survie ;
- ▶ L'augmentation des **migrations** et des déplacements de population, qu'ils soient volontaires ou forcés, qui éloignent les enfants d'un système de protection et augmentent le risque de mariage d'enfants ;

- ▶ La **pauvreté** persistante et les inégalités croissantes, qui forcent les enfants à se marier en raison d'un accès limité aux ressources, à l'éducation et aux moyens de subsistance ; et
- ▶ La croissance rapide de la **technologie** qui, tout en permettant le plaidoyer et la sensibilisation, facilite également la désinformation qui normalise des pratiques préjudiciables, dont le mariage d'enfants.

Bien que les données probantes sur l'impact de ces facteurs sur les mariages d'enfants dans la région AEA soient encore en cours de traitement, certaines tendances sont déjà apparues et nécessitent une action urgente. La Loi type de la SADC sur l'élimination des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés (Loi type de la SADC) reconnaît ces problèmes, tels que les conflits et les migrations ainsi que la précarité socioéconomique. Toutefois, l'évolution du contexte depuis son adoption signifie que les réponses des États doivent être repensées à la lumière d'une relecture des dispositions de la Loi type de la SADC et qu'il convient de s'assurer que les réponses nationales correspondent aux défis contemporains, d'où la nécessité de ce document d'orientation.

Reconnaissant la nécessité d'accélérer l'appropriation nationale de la Loi type et la mise en œuvre ultérieure par les pays de l'AEA des normes qu'elle fixe, ce document d'orientation vise à guider les décideurs politiques et les autres parties prenantes œuvrant à mettre fin au mariage d'enfants dans la région AEA dans leurs efforts pour renforcer les mécanismes de prévention, de protection et de soutien et pour promouvoir la collaboration entre les parties prenantes. En particulier, ce document s'appuie sur une analyse contextuelle actualisée pour recommander des mesures que les décideurs politiques peuvent prendre afin de donner vie aux idéaux de la Loi type et de s'assurer que leurs efforts de lutte contre le mariage d'enfants soient efficaces dans un contexte changeant caractérisé par l'apparition et l'évolution de facteurs favorisant le mariage d'enfants.

Recommandations politiques

En ce qui concerne les questions émergentes qui sont analysées en détail dans les sections suivantes de ce document, les États devraient adopter des mesures législatives et administratives pour améliorer leur réactivité face aux nouveaux facteurs favorisant les mariages d'enfants. Les mesures prises dans ce contexte devraient être ancrées dans la législation, institutionnalisées par des politiques et viser à l'efficacité en renforçant la portée de la réponse actuelle. À cette fin, les États devraient viser à :

1. Changement climatique

- ▶ Intégrer la prévention du mariage d'enfants dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe.
- ▶ Reconnaître et contrer les impacts sexospécifiques des chocs climatiques, tels que les abandons scolaires et les mariages précoces, par un soutien ciblé aux moyens de subsistance et à l'éducation.
- ▶ Adopter une approche sexospécifique de l'autonomisation économique en soutenant des programmes offrant des opportunités économiques qui favorisent la résilience face au changement climatique aux femmes et aux filles dans les communautés touchées.

2. Conflits et insécurité

- ▶ Intégrer les facteurs qui amènent à déclencher les mécanismes de protection de l'enfance, en particulier le mariage d'enfants, dans les systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide en cas de conflit.
- ▶ Maintenir la continuité de l'éducation et des services de protection et de santé sexuelle et reproductive pendant les déplacements de population et dans les situations d'urgence.
- ▶ Renforcer les lois et les mécanismes de responsabilité pour empêcher les relations transactionnelles et les mariages forcés pendant les conflits.

3. Migrations et déplacements de population

- ▶ Étendre les cadres juridiques et de protection à tous les enfants déplacés, y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants sans papiers et les enfants déplacés à l'intérieur du pays.
- ▶ Déployer des unités mobiles de protection de l'enfance pour fournir des services dans les camps, les villages de réfugiés et les quartiers urbains de migrants, y compris pour les enfants mariés.
- ▶ Faciliter l'enregistrement et la délivrance de documents afin que les enfants migrants, y compris ceux qui sont victimes de mariages d'enfants, puissent avoir accès à l'éducation, à la santé et aux services juridiques.

4. Pauvreté et inégalité économique

- ▶ Intégrer la prévention des mariages d'enfants dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes nationaux de protection sociale.
- ▶ Améliorer l'accès au crédit, à la terre et aux opportunités de marché pour les femmes et les filles, en particulier dans les économies rurales, afin de réduire le risque de mariage d'enfants.
- ▶ Aligner les conditions d'accès aux transferts monétaires sur la fréquentation scolaire des filles.

5. Technologie

- ▶ Tirer parti des réseaux sociaux et des plateformes mobiles pour le plaidoyer, l'engagement communautaire et l'orientation vers des services afin de prévenir les mariages d'enfants et d'en minimiser les risques.
- ▶ Élaborer des stratégies de contre-propagande pour lutter contre la désinformation qui normalise le mariage d'enfants.
- ▶ Améliorer la culture numérique des filles et des communautés afin de réduire leur vulnérabilité à l'exploitation en ligne.
- ▶ Institutionnaliser et allouer des ressources à la recherche continue sur l'interaction avec la technologie et son impact sur le mariage d'enfants, notamment en ce qui concerne les médias numériques.

6. Intersectionnalité

- ▶ Veiller à ce que les politiques et les stratégies visant à s'attaquer aux nouveaux facteurs du mariage d'enfants définissent des mesures spécifiques destinées aux groupes vulnérables, tels que les enfants en situation de handicap, les enfants migrants et réfugiés, les enfants des communautés autochtones et les enfants des zones rurales et périurbaines.
- ▶ Veiller à la disponibilité des ressources pour faciliter le soutien supplémentaire nécessaire aux groupes vulnérables afin de leur permettre de participer aux mesures de réponse, par exemple en prévoyant des aménagements raisonnables pour les filles handicapées.
- ▶ Adopter une perspective intersectionnelle dans la conception de la recherche sur l'impact de la technologie sur les mariages d'enfants.

Analyse contextuelle

Malgré la diversité des mesures prises par les États et d'autres parties prenantes, l'incidence du mariage d'enfants dans la région AEA reste élevée, 32 % des jeunes femmes de la région étant mariées avant l'âge de 18 ans². Si des progrès constants ont été enregistrés au fil du temps, en particulier dans des contextes où la gouvernance et les conditions de vie étaient stables, les progrès ont été beaucoup moins importants dans les communautés, les régions et les pays en proie à des conflits et à des situations d'urgence. En effet, même dans les pays qui progressaient auparavant, l'apparition de conflits ou d'autres situations d'urgence compromet les progrès et annule les acquis en matière d'éradication du mariage d'enfants. Cela s'explique par le fait que les conflits et les situations d'urgence amplifient la vulnérabilité des groupes et communautés déjà marginalisés et les exposent ainsi davantage au risque de mariage d'enfants³. Par exemple, les déplacements de population entraînent souvent la séparation des familles et la privation des moyens de subsistance, ce qui a pour conséquence que les filles sont mariées par leur famille pour des raisons économiques ou de sécurité. La pauvreté résultant des déplacements de population augmente également la probabilité de rapports sexuels transactionnels et d'exploitation sexuelle, qui favorisent les mariages d'enfants. Les conflits et les situations d'urgence perturbent et affaiblissent également les systèmes de protection de l'enfance, et sapent le pouvoir des structures de gouvernance traditionnelles de maintenir le contrôle et de faire respecter l'obligation de rendre des comptes⁴.

De plus en plus de données indiquent également qu'il existe un lien entre les mariages d'enfants et le changement climatique s'accompagnant de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des situations d'urgence climatique⁵. Par exemple, au cours des dix dernières années, la région AEA a connu un certain nombre de phénomènes météorologiques extrêmes tels qu'une sécheresse prolongée en Zambie, au Zimbabwe et au Malawi en 2023-2024 ; de graves inondations au Soudan du Sud, au Kenya, en Tanzanie, au Burundi, au Mozambique et en Afrique du Sud ; ou la montée du niveau des eaux, comme dans le cas du lac Victoria et du lac Baringo au Kenya⁶. Des études montrent que la fréquence des mariages d'enfants a augmenté dans

certains de ces pays, à la suite de la dévastation et de la détresse causées par les phénomènes météorologiques⁷. Par exemple, dans des pays comme le Malawi, les taux de mariage d'enfants ont augmenté de manière significative après les inondations de 2015 et 2019⁸.

Les problèmes émergents sont interconnectés et leur impact sur l'enfant est souvent multiple, au lieu d'être lié à un seul problème. Par exemple, le changement climatique crée des conditions qui déclenchent des conflits en raison de la rareté des ressources et des déplacements de population, compromet les moyens de subsistance en raison de la diminution de la productivité et des revenus tirés de l'agriculture et d'autres activités dépendantes de la nature, entraînant ainsi davantage de familles dans la pauvreté, et crée des dissensions en poussant les communautés à se disputer des ressources limitées, dont les terres arables. De même, les conditions météorologiques extrêmes et les conflits poussent les individus et les communautés à se déplacer à la recherche de meilleures opportunités économiques. Cela entraîne une augmentation des déplacements internes, des mouvements transfrontaliers et une urbanisation rapide qui, à son tour, conduit à l'expansion des bidonvilles. Tous ces effets sont liés à une augmentation du nombre de mariages d'enfants.

Il est également nécessaire de reconnaître que diverses formes de vulnérabilité perçue, telles que le handicap, le fait de vivre dans une zone rurale ou périurbaine, l'appartenance à une communauté autochtone ou la condition d'enfant migrant, déplacé ou réfugié, ont une incidence sur la manière dont les filles et les femmes font face aux nouveaux défis. Par exemple, les communautés autochtones sont beaucoup plus touchées par le changement climatique en raison de leur lien profond avec les ressources naturelles, telles que les forêts, et de leur forte dépendance à l'égard de celles-ci. De même, les enfants handicapés vivent souvent dans la pauvreté, et les mesures visant à promouvoir le bien-être économique des victimes de mariages d'enfants devraient être adaptées pour permettre leur participation. Il est donc essentiel que les États adoptent une approche intersectionnelle lors de la conception des réponses aux nouveaux facteurs de mariages d'enfants.

1. Changement climatique

Les changements climatiques désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques⁹. Dans la région AEA, le changement climatique se manifeste par des régimes climatiques extrêmes entraînant des phénomènes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur, les cyclones et les incendies de forêt¹⁰. Du fait de ces phénomènes, les communautés subissent une baisse de productivité, des déplacements et des migrations ainsi qu'une incidence élevée de maladies et de fréquents conflits, entre autres défis¹¹. Comme indiqué précédemment, un certain nombre de pays de la région ont connu des phénomènes de cette nature au cours de la dernière décennie, notamment des sécheresses prolongées, des inondations et des températures extrêmes, et ce, avec une fréquence accrue au cours de la dernière décennie¹². Certains pays de la région sont plus exposés à des risques tels que les cyclones et les inondations. Il s'agit notamment de Madagascar, des Comores, du Malawi et du Mozambique¹³. De plus en plus de données indiquent qu'il existe un lien entre le changement climatique et les situations d'urgence qui y sont liées et l'augmentation de la fréquence des mariages d'enfants¹⁴. Par exemple, le gouvernement du Malawi a noté qu'il existait une corrélation directe entre les inondations dans le pays et l'augmentation du nombre de mariages d'enfants¹⁵. Au Mozambique, la sécheresse et les inondations ont entraîné une augmentation du nombre de mariages d'enfants, tandis qu'en Éthiopie, le nombre de mariages d'enfants a baissé pendant les sécheresses parce que les familles n'avaient pas les moyens d'organiser des mariages¹⁶.

Il est également admis que le changement climatique a un impact sexospécifique, touchant différemment les hommes et les femmes¹⁷. Ce sont les femmes qui souffrent le plus du changement climatique en raison des rôles sexués et des normes patriarcales qui entravent leur accès aux capitaux et aux mesures d'atténuation¹⁸. Les sécheresses prolongées signifient que les femmes consacrent une plus grande partie de leur temps productif à la recherche d'eau, ce qui les expose davantage au risque de violence sexuelle.

Le changement climatique augmente également la probabilité que les filles abandonnent l'école, ce qui accroît le risque qu'elles soient mariées.

La baisse de la productivité agricole et la capacité d'adaptation limitée des petits exploitants agricoles signifient que davantage de familles sont plongées dans la pauvreté, en particulier les femmes qui constituent la majorité des petits exploitants agricoles en Afrique¹⁹. L'augmentation de l'incidence des maladies, qui résulte de régimes climatiques extrêmes, signifie également que les femmes et les filles doivent s'occuper de leurs proches malades et qu'elles sont plus susceptibles d'interrompre leurs études et donc de se marier²⁰. L'impact économique du changement climatique, comme les mauvaises récoltes, la perte des moyens de subsistance et la perturbation de l'éducation, incite les familles à demander une dot pour compléter leurs revenus, ce qui contribue à l'augmentation des mariages d'enfants²¹. La perte ou la modification des moyens de subsistance liées au climat, ainsi que les déplacements et les migrations, augmentent les risques de violence fondée sur le genre et de pratiques néfastes, dont le mariage d'enfants²².

Ce sont les femmes qui souffrent le plus du changement climatique en raison des rôles sexués et des normes patriarcales qui entravent leur accès aux capitaux et aux mesures d'atténuation.

Il est donc important que les États veillent à ce que les mesures prises pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter tiennent compte de l'impact des changements climatiques sur les femmes et de leurs conséquences par rapport à l'élimination des mariages d'enfants.

2. Migration

La migration est une caractéristique constante de la civilisation humaine au fil du temps. Toutefois, le nombre de personnes qui se déplacent n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et le type de migration a évolué²³. Dans la région AEA, les tendances migratoires comprennent une augmentation des mouvements transfrontaliers, un nombre croissant d'Africains partant vers d'autres pays du continent²⁴. Traditionnellement, et conformément aux normes patriarcales en matière de genre, les hommes constituaient la majeure partie des migrants économiques. Toutefois, les statistiques actuelles montrent que la proportion d'hommes et de femmes qui migrent est égale dans la plupart des pays africains²⁵. Les migrations sont encore essentiellement internes, principalement influencées par les urgences climatiques telles que les sécheresses et les inondations, les conflits liés aux ressources qui poussent à se mettre en quête d'opportunités, par exemple dans les secteurs minier et extractif, et l'exode urbain à la recherche d'un emploi²⁶.

La majeure partie de la population migrante d'Afrique provient de pays de la région AEA, le Soudan du Sud étant le principal pays d'origine, suivi de près par la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie et le Soudan²⁷. On peut affirmer avec certitude que ces chiffres ne reflètent pas toujours la réalité dans son intégralité en raison de facteurs tels que les mouvements transfrontaliers illégaux et informels et la faiblesse des contrôles aux frontières dans les pays africains, qui compromettent l'exactitude des données officielles.

En Afrique australe, les migrations sont motivées par la recherche de meilleures opportunités économiques²⁸. Les industries extractives, telles que l'exploitation minière dans des pays comme l'Angola, la Zambie et l'Afrique du Sud, attirent un nombre important de migrants de toute la région²⁹. L'afflux de migrants dans les communautés minières crée des conditions propices à l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants par le biais de pratiques telles que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, le viol et le mariage d'enfants³⁰. En Afrique de l'Est, les migrations sont principalement motivées par les conflits et la violence, comme dans le cas du Soudan

du Sud, de l'Éthiopie et de la RDC. Les facteurs environnementaux et le manque d'opportunités économiques ont entraîné des migrations importantes dans des pays comme Djibouti, la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya, où des sécheresses prolongées ont décimé l'agriculture et les moyens de subsistance au cours des dernières années³¹.

Les migrations et les déplacements contribuent aux mariages d'enfants en soustrayant ces derniers aux structures et systèmes de protection, notamment à leur famille, à l'école et à d'autres institutions³². Les migrations déclenchées par les activités de l'industrie extractive créent également des écosystèmes locaux, souvent peuplés de travailleurs migrants et caractérisés par des relations d'exploitation, y compris l'exploitation et les abus sexuels et les mariages d'enfants. Ces dernières années, plusieurs pays de la région AEA ont connu une progression des industries extractives et, avec elles, de nombreux cas d'exploitation sexuelle des enfants, y compris de mariages d'enfants. Il convient de souligner que, compte tenu de la gravité croissante des catastrophes climatiques en Afrique australe, il n'est pas exclu qu'il y ait à terme des migrations ou des déplacements internes dus au changement climatique, de sorte que les décideurs politiques doivent rester vigilants par rapport à cette possibilité.

Les migrations et les déplacements contribuent aux mariages d'enfants en soustrayant ces derniers aux structures et systèmes de protection, notamment à leur famille, à l'école et à d'autres institutions.

Avec le renforcement de l'intégration et l'amélioration des réseaux de transport, ainsi que la porosité accrue des frontières, de plus en plus d'enfants traversent les frontières, souvent non accompagnés. Cela augmente le risque d'exploitation des enfants, et notamment de mariages d'enfants. Un nombre important d'enfants migrants sont également sans papiers ou travaillent illégalement dans d'autres pays. Cela les rend vulnérables à l'exploitation sexuelle et au mariage, sans possibilité de recours aux mécanismes de protection de leur pays d'accueil.

3. Pauvreté

La Banque mondiale indique que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction de l'extrême pauvreté³³. Malgré ce succès, une majorité de la population mondiale reste pauvre, principalement en Afrique³⁴. La région AEA compte encore quelques-uns des pays les plus pauvres du monde, comme le Malawi, le Burundi, l'Ouganda et la RDC, où une proportion significative de la population vit dans des conditions de dénuement extrême. L'écart entre les plus pauvres et les plus riches dans ces pays et dans d'autres ne cesse également de se creuser³⁵.

Le lien entre la pauvreté et le mariage d'enfants est bien établi. Les familles en situation d'extrême pauvreté peuvent envisager le mariage d'enfants comme un moyen de réduire leurs dépenses ou de sortir de la pauvreté.

Le lien entre la pauvreté et le mariage d'enfants est bien établi. Les familles en situation d'extrême pauvreté peuvent envisager le mariage d'enfants comme un moyen de réduire leurs dépenses ou de sortir de la pauvreté³⁶. En effet, certaines des mesures les plus efficaces pour lutter contre les mariages d'enfants se sont appuyées sur la réduction de l'extrême pauvreté grâce à l'éducation et à l'amélioration des opportunités économiques, ainsi que sur des programmes de soutien économique

tels que les transferts d'argent liquide³⁷. Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté en général, les femmes sont toujours représentées de manière disproportionnée parmi les pauvres. En fait, les femmes continuent de subir des injustices économiques avec un accès limité au capital et notamment à la terre, la charge des soins non rémunérés et des travaux domestiques, ainsi qu'un salaire inégal pour un travail égal³⁸. Cette réalité consacre l'inégalité entre les sexes et sape les efforts déployés pour éradiquer le mariage d'enfants. Lorsque les femmes sont privées de pouvoir économique, elles sont plus susceptibles d'être mariées alors qu'elles sont encore enfants que leurs homologues plus autonomes³⁹. Plus important encore, l'inégalité du statut économique des hommes et des femmes impose d'adopter une approche nuancée et ciblée de la lutte contre la pauvreté, qui considère l'abolition du mariage d'enfants comme un moyen de sortir de la pauvreté, et non comme une simple conséquence de la sortie de la pauvreté.

Il apparaît également que les efforts déployés pour mettre fin aux mariages d'enfants ont profité aux enfants des familles les mieux loties, par rapport aux enfants vivant dans des contextes plus pauvres. Par exemple, l'UNICEF a indiqué qu'en Afrique subsaharienne, tous les progrès visant à mettre fin aux mariages d'enfants au cours des 25 dernières années ont été réalisés dans les familles les plus riches, les taux de mariage d'enfants ayant en fait augmenté chez les plus pauvres⁴⁰. Cette évolution souligne la nécessité d'adopter des mesures solides et intégrées qui vont au-delà de l'interdiction du mariage d'enfants pour répondre aux facteurs économiques et autres de cette pratique.

4. Conflits

Pendant de nombreuses années, on a cru que les conflits, en particulier les conflits armés, étaient en déclin⁴¹. En Afrique, on a considéré que les guerres de libération qui ont marqué les années 1960 et l'instabilité qui a caractérisé la période post-indépendance des années 1970 et 1980 s'étaient considérablement calmées. Lors de son adoption, en 2016, la Loi type de la SADC a reconnu que les conflits étaient une cause de mariage d'enfants, considérant à l'époque leur réapparition comme un « nouveau » défi. L'évolution récente indique que la résurgence des conflits est désormais une réalité permanente. Au cours de la dernière décennie, la région AEA a été témoin de la résurgence de conflits dans plusieurs pays tels que le Mozambique, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo (RDC), et de l'émergence de conflits internes dans d'autres pays tels que Madagascar, le Kenya et le Zimbabwe⁴².

Les taux de mariage d'enfants sont jusqu'à deux fois plus élevés dans les contextes fragiles et conflictuels, car les familles dans ces contextes considèrent le mariage d'enfants comme une option pour protéger les filles de la violence sexuelle et donc pour éviter le déshonneur si jamais cela se produisait.

Cette évolution est préoccupante pour plusieurs raisons. Les causes et la nature des conflits ont évolué au-delà des contestations de la gouvernance, étant également liées désormais à la volonté d'accaparement des ressources (comme c'est le cas en RDC et au Mozambique) ou à des différences idéologiques (comme c'est le cas pour les attaques de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, ou celles du groupe Al-Shabaab au Kenya et en Somalie). L'évolution des motifs montre que les conflits resteront probablement pendant longtemps encore une réalité puissante de nos sociétés, plutôt qu'une préoccupation passée, même pour les pays qui ont connu la paix et la stabilité pendant de nombreuses années.

Comme mentionné ci-dessus, le lien entre les conflits et la fréquence élevée des mariages d'enfants est bien établi. Par exemple, il est démontré que les taux de mariage d'enfants sont jusqu'à deux fois plus élevés dans les contextes fragiles et conflictuels, car les familles dans ces contextes considèrent le mariage d'enfants comme une option pour protéger les filles de la violence sexuelle et donc pour éviter le déshonneur si jamais cela se produisait. De même, les difficultés imposées par les conflits, notamment l'exclusion des filles de l'école, augmentent la probabilité de mariage dans les situations de conflit⁴³. La réapparition de conflits dans les pays de l'AEA risque d'annuler ou de compromettre les progrès réalisés jusqu'à présent vers l'éradication des mariages d'enfants. Cela signifie que les États doivent prendre des mesures proactives pour prévenir les conflits, notamment en mettant en place des systèmes d'alerte précoce, et qu'ils doivent élaborer des mesures pour répondre à ces conflits lorsqu'ils éclatent. Dans le cadre de leurs mesures d'intervention face aux conflits, les États doivent élaborer des mesures visant à prévenir les mariages d'enfants et à protéger les filles qui finissent par être mariées dans ces circonstances.

5. Technologie

La technologie est l'une des principales caractéristiques de notre époque. Elle imprègne tous les aspects de la société, remettant en question et façonnant les normes sociales. La technologie a été un outil puissant pour la lutte contre les mariages d'enfants, en aidant à mettre en lumière l'ampleur de cette pratique et à demander des comptes. D'un autre côté, la technologie a permis la diffusion de points de vue différents, en particulier dans le contexte des réseaux sociaux, qui s'appuient sur la désinformation pour promouvoir des points de vue qui justifient les mariages d'enfants et sapent les progrès vers leur éradication. En outre, la Loi type de la SADC sur la violence fondée sur le genre a adopté une définition large de la violence fondée sur le genre, qui reconnaît la nécessité de protéger les femmes et les jeunes filles contre les aspects négatifs de la technologie, celle-ci pouvant contribuer à des crimes liés aux mariages d'enfants, tels que des enlèvements et la traite des êtres humains. Si certaines de ces voix opposées sont restées marginales par rapport à la cause de l'abolition du mariage d'enfants, elles ne sont cependant pas sans importance et ne doivent pas être ignorées.

Les mesures visant à mettre fin aux mariages d'enfants doivent tenir compte de la manière dont la technologie peut être mise au service de la prévention et de l'éradication des mariages d'enfants, afin d'améliorer le succès des mesures d'intervention.

La technologie a permis la diffusion de points de vue différents, en particulier dans le contexte des réseaux sociaux, qui s'appuient sur la désinformation pour promouvoir des points de vue qui justifient les mariages d'enfants et sapent les progrès vers leur éradication.

Réflexions générales découlant de l'analyse contextuelle

Comme on pouvait s'y attendre, il existe de grandes disparités dans la réactivité des pays de l'AEA face aux nouveaux facteurs favorisant les mariages d'enfants. Par exemple, alors que certains pays comme la Tanzanie et l'Angola adoptent des politiques et des stratégies climatiques pour orienter leur réponse au changement climatique et à ses effets⁴⁴, de nombreux pays n'ont pas d'approche juridique ou politique clairement définie.

Certaines politiques visant à lutter contre le changement climatique reconnaissent l'impact sexospécifique du changement climatique et son incidence sur les mariages d'enfants. Par exemple, la politique de la Communauté de l'Afrique de l'Est en matière de changement climatique reconnaît la vulnérabilité, le rôle et l'impact différenciés liés au genre dans la réponse au changement climatique. De même, la stratégie et le plan d'action de la SADC en matière de changement climatique reconnaissent l'impact différencié du changement climatique en fonction du genre et invitent donc les États membres à prendre en compte la dimension de genre dans la conception de leurs réponses au changement climatique. En tant que normes globales, les politiques fournissent une base aux pays de l'AEA

pour déterminer la manière dont le changement climatique interagit avec les mariages d'enfants et les mesures nécessaires pour faire face à ce nouveau défi de manière adéquate.

Il apparaît également que les pays de la région AEA intègrent progressivement des mesures visant à lutter contre les mariages d'enfants dans les situations de crise humanitaire, notamment la priorité accordée aux services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre des réponses aux situations d'urgence et de crise humanitaire. Par exemple, la stratégie nationale de résilience du Malawi (2018 - 2030) prévoit un soutien à l'éducation pour les filles risquant d'être mariées dans les situations d'urgence. Dans des pays comme l'Ouganda, l'Éthiopie et le Kenya, les politiques ciblant les filles touchées par les conflits sont également de plus en plus intégrées dans les services de santé sexuelle et reproductive, afin de minimiser le risque de mariage.

Il existe de nombreuses preuves de l'impact positif de ces mesures. Toutefois, il est également évident que la plupart des initiatives sont spécifiques à un projet et limitées dans le temps, et qu'il n'existe pas de voie clairement définie qui permettrait d'adopter des lois et des politiques inspirées de ces initiatives et d'en garantir l'éventuelle durabilité à long terme.

Conclusion

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le mariage d'enfants reste à la fois un symptôme et un vecteur d'inégalités, de pauvreté et de violations des droits profondément enracinées. Si des progrès significatifs ont été accomplis dans la lutte contre les facteurs traditionnels du mariage d'enfants, il convient également d'accorder une attention particulière à de nouveaux facteurs, notamment le changement climatique, les conflits, les migrations, la pauvreté et la technologie. Les pays de la région AEA et au-delà sont déjà confrontés à de tels problèmes dans d'autres domaines politiques. Il est nécessaire de veiller à ce que les mesures visant à mettre fin aux mariages d'enfants soient délibérément intégrées dans les mesures plus larges prises dans les nouveaux domaines d'action.

Pour répondre aux nouveaux défis, il est nécessaire d'intégrer la prévention du mariage d'enfants dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, de réponse aux conflits, de gestion des migrations, de réduction de la pauvreté et d'alphabétisation numérique, ainsi que d'ancrer ces mesures dans les principes de transformation des rapports de genre et de protection de l'enfance. Il convient aussi de veiller à ce que la Loi type de la SADC sur l'élimination des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés soit mise à jour afin de refléter certains de ces nouveaux facteurs et d'intégrer des recommandations juridiques et politiques pour guider la réponse des États sur ces questions. Il est également nécessaire que le Parlement et le pouvoir exécutif au niveau national travaillent ensemble pour promouvoir des politiques et des lois contre le mariage d'enfants et s'assurer que des réponses politiques ciblées comblent toutes les lacunes existantes.

Endnotes

- 1 UNICEF, *Is an end to child marriage within sight? Latest trends and future prospects* [La fin des mariages d'enfants est-elle en vue ? Dernières tendances et perspectives d'avenir] (2023), disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>
- 2 UNICEF, *Child marriage in Eastern and Southern Africa: a statistical overview and reflections on ending the practice* [Les mariages d'enfants en Afrique de l'Est et australe : aperçu statistique et réflexions sur l'élimination de cette pratique] (2022), p. 9, disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/child-marriage-in-eastern-and-southern-africa-a-statistical-overview-and-reflections-on-ending-the-practice/>
- 3 Filles, Pas Épouses, *Child marriage in humanitarian contexts: thematic brief* [Le mariage d'enfants dans les contextes humanitaires : document d'information thématique] (2020), disponible à l'adresse https://www.girlsnotbrides.org/documents/959/Child-marriage-in-humanitarian-contexts_August-2020.pdf
- 4 Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, *La protection des enfants à tous les niveaux : Renforcer les approches localisées dans les situations de conflit et de crise* (2025), disponible à l'adresse https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Background%20Paper_Protection%20of%20Children%20from%20the%20Ground%20Up_Enhancing%20Localised%20Approaches%20in%20Conflict%20and%20Crises_French.pdf
- 5 Ivan Henrico et Bohumil Doboš, « Shifting sands: The geopolitical impact of climate change on Africa's resource conflicts » [Sables mouvants : l'impact géopolitique du changement climatique sur les conflits liés aux ressources en Afrique], *South African Geographical Journal* (2024), disponible à l'adresse <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/03736245.2024.2441116>
- 6 Greenpeace Afrique, *Weathering the storm: extreme weather events and climate change in Africa* [Affronter la tempête : les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique en Afrique] (2020). Disponible à l'adresse <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2020/11/b6e9a1fa-weathering-the-storm-extreme-weather-events-and-climate-change-in-africa-grl-trr-04-2020-high-res.pdf>
- 7 FNUAP, *Child marriage and environmental crises: an evidence brief* [Mariages d'enfants et crises environnementales : une synthèse des faits] (2021), disponible à l'adresse https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/child_marriage_and_environmental_crises_an_evidence_brief_final.pdf
- 8 Gouvernement du Malawi, *Floods Post Disaster Needs Assessment Report* [Rapport d'évaluation des besoins faisant suite aux inondations catastrophiques] (2015), disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/malawi/malawi-2015-floods-post-disaster-needs-assessment-report> ; ACERWC, *Continental study on climate change and children's rights in Africa: a continental overview* [Étude continentale sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : aperçu continental] (2024), disponible à l'adresse <https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2025-04/Continental%20Study%20On%20Climate%20Change%20and%20Children%20Rights%20in%20Africa.pdf>
- 9 Nations Unies, <https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change>
- 10 Greenpeace Afrique, *Weathering the storm: extreme weather events and climate change in Africa* [Affronter la tempête : les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique en Afrique] (2020). Disponible à l'adresse <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2020/11/b6e9a1fa-weathering-the-storm-extreme-weather-events-and-climate-change-in-africa-grl-trr-04-2020-high-res.pdf>
- 11 ACERWC, *Continental study on climate change and children's rights in Africa: a continental overview* [Étude continentale sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : aperçu continental] (2024), disponible à l'adresse <https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2025-04/Continental%20Study%20On%20Climate%20Change%20and%20Children%20Rights%20in%20Africa.pdf>
- 12 Greenpeace Afrique, *Weathering the storm: extreme weather events and climate change in Africa* [Affronter la tempête : les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique en Afrique] (2020). Disponible à l'adresse <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2020/11/b6e9a1fa-weathering-the-storm-extreme-weather-events-and-climate-change-in-africa-grl-trr-04-2020-high-res.pdf>
- 13 Voir le Portail sur les données migratoires <https://www.migrationdataportal.org/fr/node/2937>

- 14 Filles, Pas Épouses, *Child marriage in humanitarian contexts: thematic brief* [Le mariage d'enfants dans les contextes humanitaires : document d'information thématique] (2020), disponible à l'adresse https://www.girlsnotbrides.org/documents/959/Child-marriage-in-humanitarian-contexts_August-2020.pdf; ACERWC, *Continental study on climate change and children's rights in Africa: a continental overview* [Étude continentale sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : aperçu continental] (2024), disponible à l'adresse <https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2025-04/Continental%20Study%20On%20Climate%20Change%20and%20Children%20Rights%20in%20Africa.pdf>
- 15 ACERWC, *Continental study on climate change and children's rights in Africa: a continental overview* [Étude continentale sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : aperçu continental] (2024), disponible à l'adresse <https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2025-04/Continental%20Study%20On%20Climate%20Change%20and%20Children%20Rights%20in%20Africa.pdf>
- 16 Care, *Hope dries up? Women and Girls coping with Drought and Climate Change in Mozambique* [L'espoir à sec ? Les femmes et les filles font face à la sécheresse et aux changements climatiques au Mozambique], disponible à l'adresse https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2016/11/El_Nino_Mozambique_Report_final.pdf
- 17 ONU Femmes, *Gendered impacts of climate change: evidence from weather shocks* – Document de recherche politique [Les impacts sexospécifiques des changements climatiques : données probantes recueillies à la suite de chocs climatiques] (2023), disponible à l'adresse <https://wrld.unwomen.org/sites/default/files/2023-07/WB-gendered-impacts-climate-change.pdf> Voir également Save the Children, *Born into the climate crisis* [Nés en pleine crise climatique] (2021), disponible à l'adresse <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/born-into-the-climate-crisis.pdf>
- 18 Comme indiqué ci-avant.
- 19 ONU Femmes, *Gendered impacts of climate change: evidence from weather shocks* – Document de travail [Les impacts sexospécifiques des changements climatiques : données probantes recueillies à la suite de chocs climatiques] (2023), disponible à l'adresse <https://wrld.unwomen.org/sites/default/files/2023-07/WB-gendered-impacts-climate-change.pdf>
- 20 ONU Femmes, *The climate-care nexus: addressing the linkages between climate change and women's and girls' care, domestic and community work* – Document de travail [Le lien entre climat et soins : étude des liens entre les changements climatiques et le travail domestique, communautaire et de soins des femmes et des filles] (2023), disponible à l'adresse <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/working-paper-the-climate-care-nexus-en.pdf>
- 21 CRANK, *The interlinkages between climate change and child marriage: learning from emerging evidence and practice* – Document de réunion [Les interconnexions entre le changement climatique et le mariage d'enfants : apprendre de nouvelles données probantes et de la pratique], (2025) disponible à l'adresse https://www.girlsnotbrides.org/documents/2381/Summary_Brief_Climate_Change_ENG_-_FINAL.pdf Voir également Filles, Pas Épouses, *How cash transfers can contribute to ending child marriage* [Comment les virements de fonds contribuent à mettre fin au mariage d'enfants] (2021), disponible à l'adresse https://www.girlsnotbrides.org/documents/1672/How_cash_transfers_contribute_to_ending_child_marriage_Thematic_paper_1.pdf
- 22 FNUAP, *UNFPA and the Climate Crisis: Strengthening Resilience and Protecting Progress within the Decade of Action* [Le FNUAP et la crise climatique : renforcement de la résilience et sauvegarde des progrès accomplis au cours de la Décennie d'action] (2020), disponible à l'adresse https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/unfpa_and_the_climate_crisis_2020.pdf
- 23 Migration Policy Institute, *Top Statistics on Global Migration and Migrants* [Statistiques importantes sur les migrations mondiales et les migrants], disponible à l'adresse <https://www.migrationpolicy.org/article/top-statistics-global-migration-migrants>.
- 24 Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « Tendances migratoires à surveiller en Afrique en 2025 », disponible à l'adresse <https://africacenter.org/fr/spotlight/tendances-migratoires-2025/>
- 25 OIM, *Rapport sur l'état de la migration dans le monde* (2024), disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2024>
- 26 OIM, *Rapport sur l'état de la migration dans le monde* (2024), disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2024>
- 27 OIM, *Migration and Migrants: Regional Dimensions and Developments: Africa* [Migration et migrants : dimensions et évolutions régionales – Afrique], disponible à l'adresse <https://worldmigrationreport.iom.int/what-we-do/world-migration-report-2024-chapter-3/africa>
- 28 <https://www.migrationdataportal.org/fr/node/2937>
- 29 Comme indiqué ci-avant.

- 30 Département d'État américain, *2024 Trafficking in Persons Report* [Rapport sur la traite des êtres humains 2024], disponible à l'adresse <https://www.state.gov/reports/2024-trafficking-in-persons-report/angola/>
- 31 Voir <https://www.migrationdataportal.org/fr/node/499551>
- 32 UNICEF, *In Focus: Protecting children affected by migration and forced displacement* [En ligne de mire : protéger les enfants affectés par les migrations et les déplacements forcés], <https://www.unicef.org/eca/media/37391/file/In%20Focus%20Protecting%20children%20affected%20by%20migration%20and%20forced%20displacement.pdf>
- 33 Nations Unies, *The Sustainable Development Goals Report* [Rapport sur les objectifs de développement durable] (2025), disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/> ; voir aussi <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/progress-challenges-ending-extreme-poverty>
- 34 Banque mondiale, *Poverty, Prosperity, and Planet Report: Pathways Out of the Polycrisis* [Rapport sur la pauvreté, la prospérité et la planète : comment sortir de la polycrise], disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/publication/poverty-prosperity-and-planet>.
- 35 Oxfam, *A tale of two continents: fighting inequality in Africa* [L'histoire de deux continents : la lutte contre l'inégalité en Afrique] (2019), disponible à l'adresse https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/bp-tale-of-two-continents-fighting-inequality-africa-030919-en.pdf
- 36 Filles, Pas Épouses, <https://www.fillespasepouses.org/%C3%A0-propos-du-mariage-des-enfants/les-causes-du-mariage-des-enfants/>
- 37 UNICEF, *A synthesis of what we know works to prevent and respond to child marriage* [Une synthèse de ce que nous savons être efficace pour prévenir les mariages d'enfants et y répondre] (2024), disponible à l'adresse <https://www.unicef.org/media/162796/file/A%20synthesis%20of%20what%20we%20know%20works%20to%20prevent%20and%20respond%20to%20child%20marriage.pdf.pdf>
- 38 ONU Femmes, *Turning promises into action: Gender equality in the 2030 agenda* [Passer des promesses à l'action : l'égalité des sexes dans l'Agenda 2030], disponible à l'adresse <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2018/SDG-report-Fact-sheet-Sub-Saharan-Africa-en.pdf>
- 39 ONU Femmes, *Turning promises into action: Gender equality in the 2030 agenda* [Passer des promesses à l'action : l'égalité des sexes dans l'Agenda 2030], disponible à l'adresse <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2018/SDG-report-Fact-sheet-Sub-Saharan-Africa-en.pdf>
- 40 UNICEF, *Is an end to child marriage within sight? Latest trends and future prospects* [La fin des mariages d'enfants est-elle en vue ? Dernières tendances et perspectives d'avenir] (2023), disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>
- 41 ONU, « Conflit et violence : une ère nouvelle », disponible à l'adresse <https://www.un.org/fr/un75/new-era-conflict-and-violence>
- 42 Mbugua P. K., *Insurgencies and climate change induced conflicts in the Eastern and Southern African regions: examining the role of religious and traditional leaders in prevention and mitigation* [Rébellions et conflits liés au changement climatique dans les régions de l'Afrique de l'Est et australe : examen du rôle des chefs religieux et traditionnels dans la prévention et l'atténuation] (2023), disponible à l'adresse <https://www.accord.org.za/publication/insurgencies-and-climate-change-induced-conflicts-in-the-eastern-and-southern-african-regions-examining-the-role-of-religious-and-traditional-leaders-in-prevention-and-mitigation/>
- 43 UNICEF, *Is an end to child marriage within reach? Latest trends and future prospects* [La fin des mariages d'enfants est-elle proche ? Dernières tendances et perspectives d'avenir] (2023), disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-witThis means that states must take proactive measures to prevent conflicts, including establishing early warning systems and implementing establishingtheestablishingin-reach/>
- 44 ACERWC, *Continental study on climate change and children's rights in Africa: a continental overview* [Étude continentale sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : aperçu continental] (2024), disponible à l'adresse <https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2025-04/Continental%20Study%20On%20Climate%20Change%20and%20Children%20Rights%20in%20Africa.pdf>



 equalitynow.org
 programs@equalitynow.org
 [@equality-now](https://www.linkedin.com/company/equality-now)



 sadcpf.org
 info@sadcpf.org
 [@sadcpf](https://www.linkedin.com/company/sadcpf)